



Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

**DELIBERATION N° 22/2016
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 22 novembre 2016**

Remises gracieuses 2016

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R 451-1 à D 452-21 ;

Vu l'article 193 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Les créances présentées au Conseil d'administration font l'objet de remises gracieuses conformément à l'état joint en annexe à la présente délibération pour le montant suivant :

- Remises gracieuses - créances des EGD : 15 932, 63 €

Nombre de votants: 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 22 novembre 2016

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCÔTES

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr